



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024, À 17 h, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Odette Lavigne	Conseillère
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère

SONT ABSENTS :

Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Joanie Perron	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 17 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. NOMINATION - SOPOR

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2024-83 et de procéder à la nomination de monsieur Richard Fournier en remplacement de madame Joanie Perron, comme administrateur au sein du comité de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive (SOPOR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-1122 CONCERNANT LA TAXATION DE
L'ANNÉE 2025**

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir aux revenus pour assumer les dépenses générales de la Ville pour l'exercice financier 2025 et d'ordonner en conséquence la confection d'un rôle de perception de taxes et de redevances ;

Rés. 2024-480

Rés. 2024-481



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 9 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Rés. 2024-482

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'adopter le Règlement 2024-1122 concernant la taxation de l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-1123 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-798 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA VILLE DE BAIE-COMEAU

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin d'appliquer une augmentation à la plupart des tarifs municipaux et de mettre à jour les montants exigés pour le dépôt d'une plainte à l'égard du rôle d'évaluation foncière;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 9 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Rés. 2024-483

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2024-1123 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-1124 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-880 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats afin de prévoir une indexation de la tarification;

Considérant qu'il y a lieu de modifier certaines dispositions afin qu'elles concordent avec diverses modifications apportées à la réglementation d'urbanisme;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont émis une recommandation favorable;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 9 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Rés. 2024-484

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

D'adopter le Règlement 2024-1124 modifiant le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-1125 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-706 CONCERNANT LE COMMERCE

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au Règlement 2006-706 concernant le commerce afin de prévoir une indexation de la tarification;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 9 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Rés. 2024-485

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

D'adopter le Règlement 2024-1125 modifiant le Règlement 2006-706 concernant le commerce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

9. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2024-486

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 17 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MICHEL DESBIENS
MAIRE**

**JOANIE PERRON
GREFFIÈRE**